



norambar_{inc.}

--- **PR8.1.2**
Implantation d'un lieu de dépôt définitif
de poussières d'aciérage

Mi Contrecoeur	6212-02-006
REÇU LE	
22 AOÛT 2005	
Service des projets industriels et en milieu nordique	

Contrecoeur, le 19 août 2005.

Monsieur Michel Thérien
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : Étude d'impact sur l'environnement
Projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage

Monsieur,

Par la présente nous vous transmettons des informations complémentaires concernant notre dossier.

Norambar s'engage à faire traiter tout excédent de lixiviat hors site. Dans le cas contraire une autorisation sera obtenue du MDDEP.

Les simulations avec le modèle HELP ont été réalisées sur un an, en utilisant les données de précipitation de la région ainsi qu'une couche de poussières, qui une fois saturée, se comportait comme de l'argile. Cette simulation donnait une quantité de lixiviat nulle. Selon le modèle, la majorité de l'eau est évaporée et il n'y a, à toute fin pratique, pas de percolation dans les poussières. La modélisation n'a pas été réalisée sur une plus longue période à cause de ce résultat et des limitations du modèle pour notre cas particulier.

Tel que mentionné, il y a effectivement un champ de maïs du côté Ouest du fossé principal au sud de la route 132. Lors de ma visite du 18 août 2005, il n'y avait aucun aménagement suggérant que l'eau du fossé est utilisée pour l'irrigation de ce champ.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Luc Chabot, ing.
Directeur environnement, sécurité
et ingénierie

c.c. : Jean Halde, DDH Environnement ltée

U:\DONNEES\Environnement\Nouvelle cellule\Letre réponses MDDEP 19 août 2005.doc